



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 9 mars 2006

Accord au Conseil de Ministres sur les temps de vol et de repos des équipages (FTL Flight Time Limitations¹).

– Les pilotes en appellent à des améliorations concernant la sécurité ainsi qu'à une révision rapide du texte.

Les risques engendrés par la fatigue des équipages ne sont pas suffisamment pris en compte par la position commune du Conseil (adopté aujourd'hui) concernant la nouvelle réglementation "temps de vol", visant à harmoniser les temps de vol et de repos des pilotes Européens.

L'Association Européenne des Pilotes de Ligne (ECA), représentant plus de 34.000 pilotes en Europe, considère que l'initiative « temps de vol » est un premier pas vers l'harmonisation de la sécurité aérienne Européenne. Toutefois, **cette proposition est incomplète et ignore les études médicales et scientifiques les plus récentes**, et n'est donc pas capable d'assurer que la fatigue ne puisse compromettre la sécurité des vols.

La proposition « temps de vol » fera bientôt l'objet de sa **2^{ème} lecture devant le Parlement Européen.**

Après la succession d'accidents tragiques cet été, le P.E. a démontré qu'il est en mesure de traiter avec force et efficacité, la problématique de la sécurité aérienne en Europe. L'ECA attend cette même détermination dans le dossier « temps de vol » et que les députés **considéreront attentivement ses répercussions sur la sécurité aérienne.**

La proposition approuvée par le Conseil manque cruellement d'une base scientifique et médicale. L'ECA encourage le P.E. à **soutenir pleinement une Révision Scientifique endéans les DEUX ans de la publication du texte**, en avançant donc d'un an la date limite prévue pour cette révision. En outre, le P.E. devrait demander clairement aux institutions de s'engager à prendre les conclusions de la révision scientifique comme base pour une révision du Règlement dans un temps raisonnable

L'ECA appelle les députés européens à améliorer d'emblée le texte qui leur sera soumis. L'ECA ne demande pas, en ce moment, de rouvrir complètement le débat mais à

¹ Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 3922/91 du Conseil relatif à l'harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile (EU OPS). La Sous Partie Q couvre les limitations du temps de vol des pilotes. Le Conseil vient de clôturer officiellement la première lecture du document EU-OPS.

procéder à **un nombre limité d'amendements au texte visant à pallier à certains points liés à la sécurité aérienne**. L'ECA est consciente que certains autres points cruciaux pour la sécurité aérienne devront, malheureusement, attendre les conclusions de la révision scientifique.

La fatigue des pilotes est un problème sérieux. Les études existantes démontrent que les performances d'un pilote après plus de 10 heures de vol de nuit sont équivalentes à celles d'une personne avec un **taux d'alcool dans le sang de 0,08%** - un taux avec lequel un chauffeur d'autocar ne serait normalement pas autorisé à conduire. Le Conseil propose pourtant d'autoriser une période de vol maximum de 11 heures 45 minutes.

Par ailleurs, les statistiques démontrent que le **risque d'accident** augmente exponentiellement en fonction des heures de prestations. Il **est 6 fois plus élevé** pour un avion dont l'équipage est aux commandes depuis plus de 12 heures. La proposition actuelle permet des prestations allant jusqu'à 14 heures. Il faut éviter le pire!

* * *

Pour plus d'information (incluant un résumé des FTL de 2 pages), veuillez visiter notre site web : www.eurocockpit.be et/ou contacter Philip von Schöppenthau, ECA Secretary General, Tel: +32-2-705.32.93